

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Savary

ARTICLE 13

À l'alinéa 6, substituer à la dernière occurrence du signe :

« , »

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.